



Force Ouvrière



Syndicat National de la Navigation Aérienne

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna@aol.com / Site web: <http://www.snnafo.com>

Le 1^{er} septembre 2010

Le protocole d'un désastre annoncé

Loin de toute notion de protocole d'accord social le texte proposé par la DGAC et le gouvernement s'inscrit dans la continuité de la politique du prestataire unique, annoncée le 11 janvier 2010 par le ministère, et instaure les conditions d'un démantèlement prochain de la DGAC.

Le SNNA-FO (en coordination avec l'Intersyndicale constituée pour la défense de la DGAC au sein d'une Europe de coopération) ne peut que s'opposer à un texte qui détruit notre modèle d'organisation, nos structures et nos emplois.

Loin de se préoccuper de sécurité, de qualité ou de service public, le texte engage la France et la DGAC dans une voie hélas bien connue dans d'autres domaines que l'Aviation Civile : celle de la performance économique.

Performance ! Un terme qui peut sembler prometteur et paraître porteur d'amélioration et de progrès mais qui se traduit bien souvent dans les faits par la mise en œuvre d'une politique ne visant que la réalisation de profits immédiats au bénéfice d'une minorité et au détriment des perspectives d'avenir d'une majorité.

Si l'on accepte que la finalité d'un protocole social soit d'aboutir à un consensus viable et profitable aux différentes parties alors, la politique menée par l'administration tout au long de l'année écoulée aura démontré que l'objectif réel n'était pas d'aboutir à un accord dans le but de bâtir un meilleur avenir mais d'imposer une politique et des mesures destructrices.

Dès le début des pseudo-négociations, en accord avec le ministère, la DGAC a, sans oser le dire ouvertement pendant les 3 premiers mois, orienté le protocole dans la voie (sans issue) de la création d'un prestataire unique de Navigation Aérienne pour le FABEC. « Solution » retenue par le ministère, unique en Europe, non désirée par la plupart de nos

partenaires du FABEC et rejetée par la grande majorité des agents.

De facto, le retrait de la DSNA et d'une grande partie de ses personnels aurait pour effet de vider la DGAC de sa substance et de la couper de sa source principale de revenus.

Le protocole, avec son lot de restructurations, de "rationalisations" et de fermetures de service, n'a pour seul but que la mise en configuration préparatoire à une fusion des services de la NA et ne peut que conduire au démantèlement de la DGAC.

En effet si la DSNA quitte la DGAC par fusion au sein de l'opérateur unique il restera seulement 4 000 agents (DSAC+DTA) sur lesquels on continuera à appliquer intégralement la RGPP, les restructurations, les externalisations et les fermetures de services. Très rapidement les effectifs vont fondre (fonctions supports, etc...) et la DGAC disparaîtra.

Pour les agents de la DSNA cela veut dire **modification des conditions de travail, perte des garanties statutaires** (les agents auront une forme de contrat de travail au sein de l'entité, c'est le principe de la mise à disposition), **mobilité réduite ou forcée** (fermetures de nombreux services et d'organismes). Ces agents ne pourront plus revenir dans la DSNA ou la DGAC qui n'existeront plus !!!

Les « passerelles » inscrites dans le protocole ne sont que des illusions. Dans le protocole il est prévu un GT pour étudier les garanties à conserver pour les agents mis à disposition : en clair certaines des garanties actuelles devront disparaître!

Dès les premières réunions protocolaires la DGAC a systématiquement refusé d'entendre les personnels qui défendaient une approche coopérative de la construction européenne pour n'écouter que les partisans du projet Mosaïc à la seule recherche d'avancées sociales très catégorielles voire très personnalisées.

La politique des basses couches et les évolutions des structures NA proposées ne sont en fait que les premières étapes d'une « mise au format DFS » (moins de 5 000 agents dont 2 500 contrôleurs). **Nos partenaires, qui ont déjà adopté des modèles**

très « économiques », n'ont aucune envie de devoir assumer l'offre de service et la diversité de tâches actuellement assurées en France par la DGAC. Il faudra bien, si l'on prône une fusion à tout prix, que nos modèles convergent.

De fait, la DGAC et les signataires du protocole font le choix et défendent une fusion des prestataires construite à minima (abandon de tâches, externalisation) au détriment du service public, des personnels et des emplois.

La réduction des effectifs et la fermeture des services sont inscrites dans le protocole (BRIA, réduction du nombre de centres d'approche, ENAC/SEFA, maintenances régionales, supervision, etc.), restructurations et mutualisations des services techniques et administratifs (fonctions support, etc.). L'externalisation des compétences de la DTI est également écrite dans le protocole.

Côté DSAC, le protocole annonce des « actions de benchmarking qui seront l'occasion de se comparer aux autres autorités, et de mesurer les différences entre l'approche française et d'autres approches » et « la comparaison avec les autorités de surveillance, notamment en termes d'affectation de moyens rapportés au périmètre surveillé, facilitera les standardisations » **alors même que la DSAC a déjà dit estimer le personnel et les missions trop nombreuses en comparaison avec les autres autorités de surveillance du FABEC....**

La standardisation se fera donc au « moins disant ».

Des fermetures ou regroupements de délégations sont prévus ainsi que des transferts de tâches (externalisation de certains audits ou inspections).

Dès 2011 l'ENAC offrira une formation TSA (Technicien Supérieur Aviation) à propos de laquelle l'administration entretient le flou le plus complet !

Les futurs diplômés TSA exerceront des fonctions que l'administration refuse toujours de lister. Si l'on en croit le site de l'ENAC, cette formation remplace la formation TSEEAC alors que SDRH nous assure du contraire ! **Ce qui est certain c'est que les promotions seront mixtes (TSEEAC 3 ans/TSA**

2 ans) et que l'enseignement dispensé sera commun. L'administration nous a simplement communiqué **que les TSA pourront assumer des fonctions d'audit, d'homologation, de gestion de la CA, des aires de manœuvre ou de trafic,...**

Cette énumération assez imprécise recouvre suffisamment de domaines proches de ceux des TSEEAC pour que l'on se pose la question de savoir si au travers de cette formation certains métiers TSEEAC ne seront pas désormais ouverts au privé !

Ce n'est pas la revalorisation indiciaire prévue (qui ne prendra finalement en compte qu'une petite proportion de la population TSEEAC) qui Pour un protocole sensé éviter la concurrence entre ANSP, la DGAC va la créer à l'intérieur de nos frontières!!

compensera l'abandon des métiers et la perte des emplois associés aux restructurations à venir de la DGAC et à la création des TSA.

La modification des statuts n'a fait l'objet d'aucune concertation avec l'ensemble des organisations syndicales.

La demande de création d'un corps d'encadrement et d'expertise avait été relayée par de nombreuses organisations syndicales (dont FO) pour créer dans de bonnes conditions un corps de cadres et

d'experts regroupant l'ensemble des IEEAC, certains Attachés (dans un premiers temps ceux qui sont sur des emplois fonctionnels), les IESSA, TSEEAC (CTAC), ICNA et Agents Contractuels, exerçant des

fonctions d'encadrement et d'expertise et souhaitant l'intégration dans ce nouveau corps.

Au final le protocole supprime le corps des IEEAC, crée le corps des ICEAC avec pour base le reclassement des IEEAC dans ce nouveau corps à indice égal ou supérieur (sans préciser la grille du futur corps). Il permet aux IESSA volontaires d'y

accéder mais refuse cette possibilité aux ICNA et impose une « sélection professionnelle prenant en compte les acquis » (sans préciser le nombre de postes) pour les TSEEAC et agents contractuels sur des fonctions CTAC en oubliant une grande partie des Attachés....

On voit clairement dans cette création non concertée avec les organisations représentant majoritairement les cadres que la DGAC a voulu remercier le SNCTA (qui a refusé que les ICNA puissent accéder au corps des ICEAC ce qui aurait permis à ceux qui le souhaitent de travailler après 57 ans...) et le SATAC (dont le seul objectif de ce protocole était la promotion de ses dirigeants...) d'avoir signé ce protocole destructeur pour l'unité de la DGAC.

La modification des primes des corps Techniques sera basée sur la performance et la réduction des effectifs. Comment peut-on mélanger sécurité et performance ?

Encore une fois ce protocole va dans le sens d'une réduction des coûts et des effectifs pas dans celui d'un service de qualité à l'utilisateur.

De nombreux oublis et sacrifiés dans ce protocole :

- Les agents contractuels avec seulement le maintien du régime de gestion actuel (que FO avait déjà obtenu en 2007).
- Les TSEEAC Contrôleurs d'aérodrome pour lesquels les recommandations du rapport IGAC (2004) ne sont toujours pas prises en compte... alors que cette mesure était déjà inscrite au protocole précédent et n'a jamais été mise en œuvre !
- Les BRIA qui disparaissent !
- Les CIV qui perdent leurs fonctions,....
- Des pertes d'emplois ICNA avec la fermeture programmée de la moitié des approches et une question en suspens quant à l'armement des TWR ! la DGAC manque déjà de personnel pour pouvoir armer correctement les contrôles d'aérodromes actuels !
- La politique d'approches centrales sans réelle étude opérationnelle des besoins et de la qualité du service rendu.
- L'application de la loi permettant aux fonctionnaires classés en service actif est refusée aux ICNA sans aucune contrepartie et à coups de recours administratifs.
- Les IESSA et les Ouvriers d'Etat que la DGAC fait progressivement disparaître à force de réorganisation des services techniques.
- **Aucune mesure spécifique retraite.** Celle-ci devait pourtant faire partie du protocole et a été retirée. FO avait fait des propositions concrètes pour permettre à tous les personnels de percevoir un complément de rémunération lors du départ en retraite.

Dans ce protocole tout est écrit pour, s'il était mis en œuvre, que la DGAC éclate et sorte de la fonction publique.

FO au sein de l'intersyndicale (CGC, CGT, FO, UNSA-IESSA) a déjà dénoncé officiellement ce mauvais protocole et s'opposera par tous les moyens légaux à l'application de ce texte pour défendre la DGAC et l'ensemble des personnels.

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom :	Email :
Prénom :	Adresse personnelle (<i>Optionnel</i>):
Date et lieu de naissance :	
Corps :	
Grade :	A....., le..... Signature
Affectation :	
Adresse professionnelle :	
Tel :	A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :
Fax :	SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116 33704 MERIGNAC CEDEX